

n° CAS: MSDS

# MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

:

Code du produit : 4690D

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Repr. Cat. 2; R61 T; R23 Xn; R48/20

C; R35 R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 1/12

### Fiche de données de sécurité

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger





T - Toxique C - Corrosif

Phrases R : R23 - Toxique par inhalation

R35 - Provoque de graves brûlures

R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée

par inhalation

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique

R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Phrases-S : S4 - Conserver à l'écart de tout local d'habitation

S24 - Éviter le contact avec la peau

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ...

(produits appropriés à indiquer par le fabricant)

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes

précautions d'usage

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de

protection des yeux/du visage

S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette)

S53 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation

S59 - Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la

récupération/au recyclage

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la

fiche de données de sécurité

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Eau	(n° CAS) 7732-18-5 (Numéro CE) 231- 791-2	50 - 75	Non classé	Non classé

www.lobachemie.com 09/04/2015 2/12

Fiche de données de sécurité

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide nitrique	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231- 714-2 (Numéro index) 007-004-00-1	25 - 50	O; R8 C; R35	Ox. Liq. 1, H271 Skin Corr. 1A, H314
mercure	(n° CAS) 7439-97-6 (Numéro CE) 231- 106-7 (Numéro index) 080-001-00-0	1 - 5	Repr. Cat. 2; R61 T+; R26 T; R48/23 N; R50/53	Repr. 1B, H360D Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se

doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Risque présumé

d'effets graves pour les organes.

Symptômes/lésions après inhalation : Mortel par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la

peau

Symptômes/lésions après ingestion

: Mortel par contact cutané.

: Mortel en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

www.lobachemie.com 09/04/2015 3/12

Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de

solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/qaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 4/12

### Fiche de données de sécurité

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.4 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

www.lobachemie.com 09/04/2015 5/12

### Fiche de données de sécurité

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Flamme nue. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxique par inhalation.

Irritation : Non classé

Corrosivité : Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation : Non classé

Toxicité à dose répétée : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par

inhalation.

Cancérogénicité : Non classé
Mutagénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

# MILLON'S REAGENT

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 6/12

### Fiche de données de sécurité

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal : Éliminer le contenu/récipient dans ...

recommendations

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 2922

 N° ONU (IMDG)
 : 2922

 N° ONU (IATA)
 : 2922

 N° ONU (ADN)
 : 2922

 N° ONU (RID)
 : 2922

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. Désignation exacte : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.

(ADN)

Désignation exacte : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A., 8 (6.1), II, (E), DANGEREUX

POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 2922 CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., 8 (6.1), II, POLLUANT

MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 2922 CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., 8 (6.1), II, ENVIRONMENTALLY

**HAZARDOUS** 

Description document de transport (ADN) : UN 2922 CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., 8 (6.1), II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (RID) : UN 2922 CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., 8 (6.1), II, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

: 8 (6.1)

Etiquettes de danger (ADR) : 8, 6.1



**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport : 8 (6.1)

(IMDG)

www.lobachemie.com 09/04/2015 7/12

### Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (IMDG) : 8, 6.1



### **IATA**

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

: 8 (6.1)

Etiquettes de danger (IATA)

: 8, 6.1

: 8 (6.1)



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 8, 6.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID)

: 8 (6.1)

: 8, 6.1



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II
Groupe d'embllage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'embllage (RID) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : CT1
Disposition spéciale (ADR) : 274

www.lobachemie.com 09/04/2015 8/12

### Fiche de données de sécurité

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP15

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: T7

Dispositions spéciales pour citernes

: TP2

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) Code-citerne (ADR)

: L4BN

Véhicule pour le transport en citerne Catégorie de transport (ADR) : AT : 2

Dispositions spéciales de transport -Chargement, déchargement et : CV13, CV28

manutention

Danger n° (code Kemler)

: 86

Panneaux oranges

86 2922

Code de restriction concernant les tunnels :

(ADR)

Code EAC : 2X Code APP : B

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 274 Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 : P001 Packing instructions (IMDG) IBC packing instructions (IMDG) : IBC02 Tank instructions (IMDG) : T7 : TP2 Tank special provisions (IMDG) : F-A EmS-No. (Fire) : S-B EmS-No. (Spillage) Stowage category (IMDG) : B Stowage and handling (IMDG) : SW2

- Transport aérien

N° GSMU

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)

: E2

: 154

Quantités limitées avion passagers et

: Y840

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)

: 0.5L

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)

: 851

Instructions d'emballage avion passagers

. . . .

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 1L

et cargo (IATA)

: 855

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 30L (IATA)

. . . . . .

Disposition particulière (IATA) : A3
Code ERG (IATA) : 8P

www.lobachemie.com 09/04/2015 9/12

### Fiche de données de sécurité

#### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : CT1 Dispositions speciales (ADN) : 274, 802 Quantités limitées (ADN) : 1L Quantités exceptées (ADN) : E2 Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A

Ventilation (ADN) : VE02 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

#### - Transport ferroviaire

: CT1 Code de classification (RID) Disposition particulière (RID) : 274 Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2

Packing instructions (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

: MP15

Instructions de transport en citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

: T7 : TP2

Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN Catégorie de transport (RID)

Dispositions spéciales relatives au

transport - Chargement, déchargement et

manutention (RID)

: CW13, CW28

Colis express (RID) : CE6 Numéro d'identification du danger (RID) : 86

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et 15.1. d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Contains no substances with Annex XVII restrictions Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

### 15.1.2. Directives nationales

### **Allemagne**

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification according to AwSV, Annex 1)

www.lobachemie.com 09/04/2015 10/12

### Fiche de données de sécurité

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### **Danemark**

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

> The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2			
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1			
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1			
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1			
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B			
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A			
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1			
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant			
H314	Causes severe skin burns and eye damage			
H330	Mortel par inhalation			
H360D	Peut nuire au foetus			
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée			
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme			
R23	Toxique par inhalation			
R26	Très toxique par inhalation			
R35	Provoque de graves brûlures			
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation			
R48/23	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation			
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique			
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique			
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant			
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles			
С	Corrosif			
N	Dangereux pour l'environnement			
0	Comburant			
Т	Toxique			
T+	Très toxique			
Xn	Nocif			

09/04/2015 11/12 www.lobachemie.com

## Fiche de données de sécurité

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 09/04/2015 12/12